



Caroline Decamps

Directrice générale de l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut (IDEA)

Membre du Collège régional de Prospective de Wallonie

Une politique énergétique claire et inclusive :

la piste du Cœur du Hainaut

Version au 8 novembre 2018

Le Cœur du Hainaut a, par le passé, été une terre de production d'énergie via notamment l'exploitation du charbon. Cette ressource énergétique a assuré le développement économique de la région en drainant autour d'elle de nombreuses activités manufacturières.

À l'heure actuelle, la sous-région est restée très fortement consommatrice d'énergie malgré une baisse constante de la consommation de son industrie, mais son potentiel de production a quasi disparu ainsi que ses activités industrielles productrices d'énergie. Le territoire est passé d'une situation de « producteur d'énergie » qui a permis le développement d'activités économiques manufacturières à une situation de « dépendant » de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique et en décrochage en termes de production de richesses. Du fait notamment de son faible niveau socio-économique, le Cœur du Hainaut a très mal capté les subsides visant à augmenter les performances énergétiques du bâti et à promouvoir l'utilisation de ressources renouvelables. Le territoire ne possède pas d'acteurs industriels majeurs dans le domaine de l'énergie ; il possède pourtant des atouts non négligeables caractéristiques de son territoire :

- la présence de la ressource géothermique pour la production de chaleur, atout considérable pour diminuer l'impact de la consommation énergétique de son bâti. La ressource géothermique à haute température pour la production d'électricité verte est également très vraisemblablement présente ;
- la présence de terrains industriels de grande superficie permettant l'installation d'infrastructures de production d'énergie (éoliennes, solaire photovoltaïque) et de capacités de stockage d'électricité (carrières notamment) ;
- la présence sur le territoire d'industries générant de l'énergie thermique récupérable qui peut être valorisée, générant ainsi de la valeur ajoutée pour l'industrie et permettant le

développement de nouvelles activités voire l'approvisionnement en chaleur d'activités existantes ;
- la présence sur le territoire d'acteurs majeurs dans le domaine de l'activation économique, des infrastructures, de la formation et de la recherche.

Dans un contexte où l'Europe fixe des objectifs globaux pour que s'opère efficacement la **transition énergétique**, et où les États et régions précisent ces objectifs à leur échelle et créent les conditions favorables aux investissements tout en protégeant les consommateurs, il apparaît que le développement de **politiques spécifiques menées à l'échelle d'une sous-région** est de nature à accélérer le processus. Une telle démarche doit tenir compte des particularités de la sous-région en termes de besoins et de sources disponibles, mais également intégrer ses composantes socio-économiques.

La transition énergétique est potentiellement **source d'emplois nouveaux** et, à tout le moins, elle donnera lieu à une redistribution territoriale de l'emploi associé aux activités énergétiques. Pour permettre aux acteurs économiques locaux et à l'ensemble de la population de profiter de cette opportunité, le Cœur du Hainaut doit se doter de **ses propres objectifs énergétiques** et mettre sur pieds un plan d'action basé sur l'éradication de ses faiblesses et le développement et la valorisation de ses forces.

En 2006, la **consommation d'énergie** finale sur le territoire du Cœur de Hainaut était estimée à 24 TWh (consommation totale wallonne : 153 TWh). **L'industrie** est le secteur qui consomme le plus (55% de la consommation territoriale) et est suivie par le **secteur du logement** et du tertiaire (27% de la consommation du territoire). Comparativement au reste de la Wallonie, le Cœur de Hainaut se caractérise par le poids important de l'industrie dans la consommation territoriale et par une consommation importante du bâtiment en raison de sa vétusté.

En termes de **production d'énergie renouvelable**, le Cœur de Hainaut se caractérise par une production éolienne très importante (273 GWh soit 16 % de la production wallonne et 7.8 % de la consommation électrique du territoire – chiffres de 2006). Il dispose également de la ressource géothermique (potentiel chaleur et potentiel électrique). Actuellement la part exploitée pour la production de chaleur est de 10 GWh. Le potentiel estimé est de 200 GWh. En outre, le tissu industriel du territoire est caractérisé par des activités productrices de chaleur fatale pouvant être récupérée. Dans le cadre de la transition énergétique, l'abandon progressif du fioul au profit du gaz naturel doit être encouragé (notamment pour les industries grandes consommatrices de chaleur) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La valorisation des déchets est également à considérer, faisant ainsi le lien avec l'économie circulaire, fer de lance du projet de territoire. L'éolien déjà bien exploité pourrait encore être développé. Le potentiel venteux est démontré ; de plus, les zonings industriels de la sous-région sont caractérisés par de très grandes surfaces permettant l'implantation d'éoliennes. Enfin, le potentiel solaire ne doit pas être négligé bien que moins caractéristique du territoire.

Le Cœur du Hainaut compte **peu d'entreprises actives dans le domaine énergétique**. Si on prend comme référence la liste des membres du Cluster TWEED, on en dénombre seulement **six** actives essentiellement dans le secteur des **services énergétiques** : Fairwind, fabricant d'éoliennes à axe vertical ; Ellipse, entreprise de services énergétiques ; DECUBE Consult, bureau de consulting et d'engineering spécialisé dans le transport et la production d'électricité d'origine renouvelable ; Solar City Wallonie, société coopérative permettant l'accès aux systèmes d'énergie renouvelable pour tous ; NUMFLO, société d'Ingénierie active dans le domaine de la simulation en dynamique des fluides ; I-CARE, bureau d'études actif dans les domaines de l'efficacité et des services énergétiques, de l'ingénierie et de la maintenance. Cette liste n'inclut évidemment pas les acteurs économiques plus classiques (chauffagistes, entreprises de rénovation du bâtiment, etc.). Le

territoire compte par contre de **nombreuses entreprises fortement consommatrices** et qui sont désireuses d'améliorer leurs performances énergétiques et possèdent la place nécessaire à des investissements d'infrastructures de production ou de stockage d'énergie.

Par ailleurs les acteurs tels qu'IDEA, UMONS et le FOREM développent des activités de recherche, de développement et de gestion d'infrastructures énergétiques et de formation :

- IDEA : ressource géothermique, éco-zonings, projet infrastructuraux divers dans le domaine énergétique ;
- UMONS : smart grids, éco-quartiers, smart cities, stockage d'énergie, géothermie, biomasse ;
- FOREM Environnement : formation dans le domaine des économies d'énergie et des technologies énergétiques.

Au vu de ce qui précède, le Cœur du Hainaut a décidé de se doter d'une **politique énergétique claire et inclusive** construite sur base de ses forces et de ses faiblesses. La mise en place de cette politique doit s'appuyer sur les acteurs présents et reconnus cités précédemment tout en mobilisant les forces vives privées (entreprises, citoyens) et publiques (villes et communes). Elle doit avoir pour **objectifs** de:

- mettre à disposition des acteurs économiques et des habitants une énergie à prix raisonnable, propre et produite localement ;
- mettre à disposition des acteurs économiques et des habitants des services visant à maîtriser les consommations ;
- attirer sur le territoire des acteurs économiques dans le domaine de la production et de la gestion de l'énergie ;
- réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et privés ;
- mobiliser le territoire par le développement de projets exemplaires ;
- développer l'emploi notamment par la formation.

Pour développer une telle politique, **différentes actions sont préconisées** :

- une cartographie énergétique de la consommation du territoire et des potentiels de réduction de la consommation énergétique ;
- une cartographie énergétique de la production et du potentiel ;
- la fixation d'indicateurs de performance du territoire et objectifs globaux à l'horizon 2030 ;
- la définition de la politique énergétique du territoire d'une manière intégrée ;
- la mobilisation des acteurs du territoire ;
- l'attraction des acteurs économiques sur le territoire et création de nouvelles activités ;
- l'implication des citoyens.

La réalisation de ces actions sera confiée à un Comité de Pilotage, animateur et coordinateur de l'écosystème « énergie » du Cœur du Hainaut qui devra en parallèle cadrer et accompagner la concrétisation de projets porteurs déjà identifiés tels :

- les projets E-Cloud et Zelda. Le projet E-Cloud, financé par la Région wallonne dans le cadre du plan Marshall, vise à permettre le développement et l'optimisation de microréseaux (virtuels) ouverts au sein des Parcs d'activité économique. Ce projet, supporté et coordonné par ORES en partenariat avec 8 autres organismes (UMons, ULg, Resa, IDETA, SPI, N-side, EOLY et NETHYS), prévoit la mise en œuvre de deux pilotes au sein de deux ZAE présélectionnées, l'une sur le territoire d'IDETA, l'autre de la SPI.
- le projet ZELDA (Zoning à Énergie locale durable) s'inscrit dans la continuité du projet E-Cloud. En effet, ce projet a pour objectif de réaliser une étude de faisabilité sur l'ensemble des parcs d'activités économiques wallons afin d'identifier les PAE au sein desquels le modèle E-Cloud pourrait être transposé. Il s'agit ici de permettre la mutualisation des capacités de production afin de réduire les coûts énergétiques des entreprises dans une logique de « circuit courts énergétiques ».

- le projet INTEREST qui consiste en un stockage de l'énergie électrique produite par des sources renouvelables locales (éolien, photovoltaïque) sous forme d'hydrogène et son utilisation au sein de différentes filières (Power to power, power to gas, power to industry et power to mobility) ;
- le stockage d'électricité par pompage-turbinage pour lequel le pilote « Smartwater » a été testé à Froyennes par nos collègues d'IDETA en collaboration avec de nombreux partenaires dont Multitel, Engie Electrabel, différentes universités wallonnes,... et pourrait être dupliqué sur d'autres territoires. Smartwater consiste à utiliser la déclivité de sites naturels tels des carrières en fin de vie ou des cavités naturelles pour stocker de l'énergie renouvelable produite par des sources telles des panneaux photovoltaïques ou des éoliennes;
- le creusement de nouveaux doublets géothermiques pour la production de chaleur dont le prochain, financé par le Feder, alimentera le quartier de la « Porte de Nimy » et en particulier l'exploitation de l'énergie thermique des eaux des mines ;
- les quartiers autarciques en énergie en collaboration avec la Faculté Polytechnique et la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Umons ;
- le recyclage (bois B, boues de stations d'épuration, chaleur fatale d'entreprises,...) dont les gisements sont petit à petit en train d'être identifiés notamment à l'aide de l'outil ineX que nous déployons sur le Cœur du Hainaut, plateforme donneurs-preneurs de « déchets-ressources » ;
- ...

Les atouts identifiés et les dynamiques en cours doivent permettre in fine de faire baisser la consommation énergétique du secteur industriel, de diminuer l'impact énergétique du bâti et d'augmenter la part des énergies renouvelables en Cœur du Hainaut.

À l'échelle de la Wallonie, chaque territoire a ses spécificités. Un cadastre énergétique respectif de chacun d'entre eux est indispensable afin de pouvoir identifier leurs atouts et d'échafauder des plans d'action « sur mesures ». Le modèle sur lequel se déploie la transition énergétique du Cœur du Hainaut lui est propre et ne peut être dupliqué tel quel, tant parce qu'il s'appuie sur ses caractéristiques intrinsèques (notamment des consommations importantes d'une part au sein de zonings qualifiés d'« électro-intensifs » et d'autre part par l'habitat vieillissant, la présence de ressources géothermiques, la pertinence du potentiel éolien en ZAE, ...) que parce que son réseau d'acteurs se structure selon un écosystème unique. Si certains projets peuvent être reproduits ça et là, la méthodologie peut également être transposée : diagnostic concerté des besoins et des atouts, élaboration d'un plan d'action priorisé et budgété, identification de projets et définition de leur montage.